

Projet formation Inclusion

Joëlle Seemann

Préambule

La politique de l'accueil inclusif (d'après Eric Plaisance, « De l'éducation spéciale à l'éducation inclusive »)

On peut lire dans différents ouvrages et notamment cité des mots d'Eric Plaisance que la notion d'inclusion et l'expression d'éducation inclusive est née dans les années 90. A cette époque le public prioritairement touché sont les enfants en situation de handicap, terme qui sera de moins en moins utilisé et préféré à « enfant à besoins éducatifs particuliers (ci-après BEP)

C'est en 1994, dans le colloque de Salamanque, coordonné par UNESCO, que les préconisations consistaient à passer progressivement de **l'éducation traditionnelle « spéciale » à l'éducation « inclusive »** mais aussi du **vocabulaire du handicap** à celui « **besoins éducatifs particuliers** ».

Nous sommes passés de la notion d'intégration à la notion d'inclusion. Pour certaines personnes, l'intégration serait dans la continuité du « spécial » et les enfants accueillis auraient uniquement eu le statut de visiteurs et non celui de membre à part entière du groupe et de l'institution.

L'éducation inclusive implique un changement radical d'orientation. Les enfants quels qu'ils soient sont alors considérés comme appartenant au groupe dans lequel ils évoluent au sein d'une structure de la petite enfance. Ce changement modifie les rapports entre les enfants et les institutions ordinaires. Ce n'est plus aux enfants de s'adapter aux fonctionnements institutionnels mais aux pratiques éducatives et pédagogiques de s'adapter à la diversité des enfants.

Dans les années 70 il s'est passé un changement fondamental quant à la vision de l'accueil des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les lieux d'accueil collectifs. Il ne s'agissait plus de perspective qui portait sur le changement ou l'adaptation de l'enfant liés à ses difficultés mais à une perspective qui concerne le changement ou l'adaptation du système scolaire ou éducatif à la diversité des enfants.

Quand on pratique un accueil inclusif il est indispensable d'être vigilant dans les propositions d'accompagnement de ces enfants. Ils ont besoins, pour faire partie d'une collectivité et d'évoluer d'un accompagnement personnalisé. On ne peut pas parler de modèle inclusif sans s'inquiéter de la manière de la mettre en œuvre sur le terrain.

Pour qu'un accueil inclusif fonctionne il est impératif de se soucier de l'aspect de l'environnement facilitateur (aménagement des espaces adaptés aux enfants accueillis), que les équipes éducatives soient en accord avec le projet et que la direction soit engagée dans le processus.

Les parents doivent pouvoir être considéré comme les connaisseurs de leur enfant. Les considérer comme partenaires permet une bonne coordination des actions mis en place.

Selon des enquêtes européennes sur l'éducation inclusive de la petite enfance, la définition très générale de l'éducation inclusive était formulée ainsi : **processus qui permet de créer un environnement approprié pour tous.**

Pour que l'équipe puisse s'identifier et porter au quotidien un projet tel que l'inclusion, il est indispensable que la hiérarchie soit garante de son application et qu'elle soit convaincue de la pertinence et de l'importance de celui-ci afin de soutenir une définition commune pour l'inscrire dans le projet institutionnel. Cela permettra à chacun de s'identifier dans cette mission. La nécessité de bien connaître et comprendre le concept inclusif et ses principes vont permettre à l'équipe d'offrir un

accompagnement adapté et de qualité pour tous les enfants et éviter des sentiments comme « je ne sais pas faire ou ce n'est ni mon rôle ni mon travail ».

L'accueil d'enfants BEP dans les institutions de la petite enfance, peut demander un renforcement des équipes éducatives. Celui-ci doit pouvoir soutenir l'équipe tant par sa présence que par ses compétences. Il pourra lui être demandé d'assurer la gestion du groupe pendant que l'éducateur/trice prend davantage en charge l'enfant demandant un accompagnement plus soutenu. La définition du rôle de la personne de soutien doit être faite en amont.

Les pistes d'actions visant à développer l'accompagnement des équipes éducatives sont multiples :

- Offrir une formation de base institutionnelle sur les grands principes de l'inclusion ainsi que des formations en lien avec les situations vécues
- Définir un listing des personnes ressources dans le domaine de l'EPS et dans l'inclusion
- Permettre un partage de pratiques inter-institutionnels
- Proposer des séances de débriefing dans le cadre de supervisions d'équipe
- Développer une collaboration entre les différents rôles
- Clarifier les rôles de chacun
- Avoir la possibilité d'anticiper l'accueil de l'enfant BEP
- Pouvoir engager des éducateurs spécialisés ou des pédagogues en éducation précoce spécialisées (MAEPS)

Le contenu de la formation

1. Clarifier les concepts

- Définitions Intégration/inclusion
- Définition de l'enfant à besoin particulier : Les 3 D (Déficiences, difficultés, désavantages)
Dans un contexte intégratif : cas par cas ce qui oblige à remettre en question l'organisation de l'institution à chaque fois (3D)
Dans un contexte inclusif : l'accueil des enfants BEP en général.

2. Construire un contexte inclusif

- Présentation des différents principes pour une pédagogie inclusive SELON UNE Étude au Canada : rejet zéro, pleine participation, proportion naturelle, fréquentation sans restriction, participation maximale possible des parents.
- Définition du mandat des équipes éducatives : classification internationale du handicap et de la santé (CIF)
- Pistes d'aménagements et d'adaptations : catégories d'adaptation pour favoriser la participation de l'enfant BEP- environnement physique et environnement social
- Présentation de la pyramide de Brown
- Interventions axées sur l'environnement

Proposition du déroulement de la formation

La formation se déroulerait sur une demi- journée pour les directions (environ 3h) et sur deux temps de colloques pour les équipes éducatives (2x1h30)

1. Proposer la formation aux directions des institutions de l'enfance Jurassiennes (implique également les responsables pédagogiques)
2. Formation pour les équipes éducatives. Environ 25 personnes. Pour les grosses institutions, proposer la formation en plusieurs fois. Pour les petites structures proposer d'y participer avec d'autres structures de petites tailles.

Dans un second temps

3. Afin de garder en tête que l'inclusion se pratique au quotidien et que cela doit perdurer dans le temps et afin d'accompagner les équipes dans leurs pratiques, une proposition de réunir un groupe de travail (maximum 10 personnes) 1X par mois (tournus) afin de travailler la pratique autour d'une vignette. La réflexion de la pratique en groupe permet d'échanger sur les vécus, les ressources et les questionnements. Ces ateliers seront proposés après la formation de base. Ils peuvent déjà se mettre en place avec les premiers formés.
4. Au même titre qu'un référent maltraitance, proposer un référent inclusion dans l'institution. Cette pratique permet de mutualiser les pratiques et les expériences et peut faire des liens avec d'autres situations vécues dans l'institution

Budget :

Formation : 150 frs de l'heure soit 225 frs le colloque. Programme sur 2 colloques (2x1h30) = 450 frs

Atelier : 300frs (demi journée)